

# République du Congo



**Ministère du plan, de la statistique et de  
l'intégration régionale**

.....

**Direction générale du plan et du  
développement**

## **Résumé analytique**

*Après le lancement officiel des objectifs de développement durable en 2016, leur contextualisation avec la priorisation de 14 ODD en 2017, et la prise en compte de ces derniers dans les documents de planification nationale, sectoriel et local à partir de 2018, la République du Congo a présenté en 2019 son rapport d'examen national volontaire au Forum politique de haut niveau (FPHN) sur le développement durable. Cette expérience a conforté la volonté du gouvernement à mettre en œuvre des actions visant à accélérer l'atteinte des ODD, d'une part, et à poursuivre, chaque année, la production des rapports mesurant les progrès accomplis par le Congo vers la réalisation de ces objectifs, d'autre part.*

*Le rapport de 2023 étant différent des précédents, repose uniquement sur les trois objectifs à effets accélérateurs, identifiés grâce à l'outil Push-diagnostic par rapport aux six axes stratégiques du plan national de développement 2022-2026. Il s'agit des ODD 8 ;9 et 11. La priorisation de ces trois objectifs est la conséquence directe des difficultés chroniques du gouvernement à poursuivre efficacement et simultanément la mise en œuvre des 14 ODD précédemment priorisés.*

*L'exploitation des données inhérentes à ces trois objectifs a révélé une situation globalement terne. Des progrès majeurs sont accomplis mais moult défis restent à relever par le gouvernement.*

**Objectif 8 :** *les actions mises en œuvre pour doper la croissance économique ont produit des résultats mitigés, car sur la période 2018-2022, à cause des crises économique et sanitaire, la croissance du PIB réel par habitant s'est établie à -2,5%. Sur le marché du travail, la contraction du PIB réel a entraîné le maintien du chômage à un niveau élevé, affichant en 2022, un taux de 20,43% chez les hommes et 22,46% chez les femmes.*

*Sur le secteur financier, le Congo compte dix (10) banques universelles et quelques établissements de microfinances (EMF). Le ratio agences bancaires sur 100 000 habitants demeure encore faible (2,48). La faible couverture nationale en établissement de crédit, couplé à l'innaccessibilité à des services bancaires par la majorité de la population, a entraîné une poussée exponentielle de la valeur des transactions mobile money en proportion du PIB. Celle-ci est passée de 6% en 2018 à 47,23% en 2022. Face à cette situation, le gouvernement a mis en place un plan de résilience intégrant les ODD couvrant la période 2022 – 2024.*

**Objectif 9 :** *la valeur ajoutée des industries manufacturières en proportion du PIB est restée globalement faible, en dessous de 8%. Par rapport au niveau de 2015 (6%), cet indicateur doit atteindre 12% en 2030. En 2022, le Congo a réalisé un taux de 6,56%. Des efforts considérables sont entrepris par le gouvernement et le secteur privé pour atteindre le niveau de 12% en 2030. A noter qu'en raison du faible nombre de population, et du faible développement des secteurs agricole et industriel notamment, le Congo est un pays modèle en matière d'émission de CO<sub>2</sub>. Il a émis en 2020, 11 392,41 tonnes de CO<sub>2</sub>, ce qui correspond à 0,00189 par unité de PIB.*

**Objectif 11 :** *le Congo est un territoire dont les villes sont très peu concentrées, faute d'une planification de développement urbain efficace. Les administrations, les commerces et les habitations y sont globalement éloignées les uns les autres. Ces villes sont dotées de structures de participation directe de la société civile à leur gestion et leur aménagement. Cependant, l'on constate des faiblesses de fonctionnement de ces structures. Notons également que la proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics s'élève à 98,6%.*

*Pour progresser plus efficacement vers les cibles de ces trois objectifs, le pays mène des actions visant à relever plusieurs défis, dont : l'amélioration de la bancarisation et du climat des*

*affaires, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement local, la mobilisation soutenue des ressources propres, la participation plus accrue des partenaires au développement, la poursuite de l'exécution du PND 2022-2026 et du plan de résilience 2022 – 2024.*

*La République du Congo a fortement besoin de l'accompagnement financier des partenaires, car avec ses seules ressources, de surcroît très étroites, relever ces défis à l'horizon 2030 est une illusion.*